

Direction départementale
des Finances publiques de la Charente
Emmanuelle VIORNEY
Conseillère aux Décideurs Locaux
sur le périmètre des communes et des collectivités
de GRAND ANGOULEME
Téléphone : 06 25 92 44 85
Mail : emmanuelle.viorney@dgfip.finances.gouv.fr

Ratios financiers 2025

Commune de GARAT

Vous trouverez joint au présent document le tableau des principaux agrégats 2025.

Les principaux constats sont les suivants :

Les recettes réelles de fonctionnement (1 861 k€) augmentent globalement entre 2021 et 2025 (+ 22,1 %) et de 5,5 % entre 2024 et 2025 : la hausse des dotations et participations de 67 k€ et des autres produits de 55 k€ compense la baisse des ressources fiscales de 25 k€.

Les dépenses réelles de fonctionnement (1 251 k€) augmentent également globalement sur la même période (+ 21,4 %) mais diminuent de 5 % entre 2024 et 2025 : la hausse des charges de personnel de 6 k€ a été largement compensée par la baisse notamment des autres charges (- 72 k€).

Le ratio de rigidité des charges structurelles (1) s'établit à 38,57 % (2), en baisse par rapport à 2024 et atteint son plus bas niveau depuis 2021 et en dessous du seuil de fragilité : la commune a donc des marges de manœuvre sur la maîtrise de ses charges.

La CAF brute (recettes réelles de fonctionnement moins charges réelles de fonctionnement) augmente logiquement (du fait de la hausse des produits et de la baisse des charges) de 36,5 % entre 2024 et 2025 et s'établit à 609 k€, son plus haut niveau depuis 2021.

Le résultat de fonctionnement (recettes totales de fonctionnement moins dépenses totales de fonctionnement) suit la même évolution : il est de 597 k€.

La CAF nette (CAF brute moins remboursement de la dette en capital) évolue également défavorablement et s'établit à 436 k€, la collectivité dégage encore suffisamment d'autofinancement pour rembourser les annuités de la dette.

Première source de financement des investissements, la CAF nette représente 24,72 % des recettes réelles de fonctionnement.

Le montant des dépenses d'équipement est de 639 k€ en 2025, en diminution par rapport à 2024 qui avait atteint le pic de la période (2021-2025).

Outre la CAF nette, les investissements ont été financés par du FCTVA (130 k€), des taxes d'aménagement (18 k€) et des subventions d'équipement (33 k€).

Le financement disponible des investissements s'établit à 814 k€.

La collectivité n'a pas souscrit d'emprunt en 2025.

Les ressources étant supérieures aux emplois, la commune, à l'inverse de 2024, abonde ses réserves à hauteur de 177 k€.

Le Fonds de Roulement Net Global s'établit ainsi à 1079 k€ (soit 315 jours (2) de charges réelles de fonctionnement : selon les normes généralement admises cela peut être considéré comme excessif mais cela veut dire que la commune, à ce stade ne rencontre pas de difficultés de trésorerie) et le Besoin en Fonds de Roulement est positif à hauteur de 29 k€ (c'est-à-dire que la commune a plus de créances que de dettes en restes). Parmi les « dettes » figurent les soldes créditeurs des budgets annexes (CCAS : 1 k€ et CDE : 6 k€) qui viennent ainsi abonder la trésorerie de la commune.

Cette trésorerie s'élève au 31/12/2025 à 1 050 k€.

L'encours de la dette est de 24 k€ au 31/12/2025, la commune est peu endettée.

Le ratio d'endettement (encours de dettes/recettes réelles de fonctionnement) est de 1 % et la capacité de désendettement (encours de dettes/CAF brute) est de 0,04 années (2), soit un endettement considéré comme très faible.

(1) Le ratio de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier la proportion des dépenses « obligatoires », à savoir les charges de personnel, les contingents et participations (par exemple la participation des communes aux services départementaux d'incendie et de secours) et les charges d'intérêts par rapport aux produits de fonctionnement réels. Plus ce ratio est élevé, plus la marge de manœuvre de la collectivité est faible.

(2) Les normes généralement admises sont les suivantes :

Ratio de rigidité	Seuil fragilité : 47		Seuil critique : 55	
FDR en nombre de jours de charges réelles	<30 j : faible	>90 j : excessif		
Capacité de désendettement	<3 ans : faible	De 3 à 6 ans : maîtrisé	De 6 à 9 ans : élevé	De 9 à 12 ans : trop élevé